

CHAMPIONNAT AUVERGNE RHÔNE ALPES DE MOTOCROSS 2026



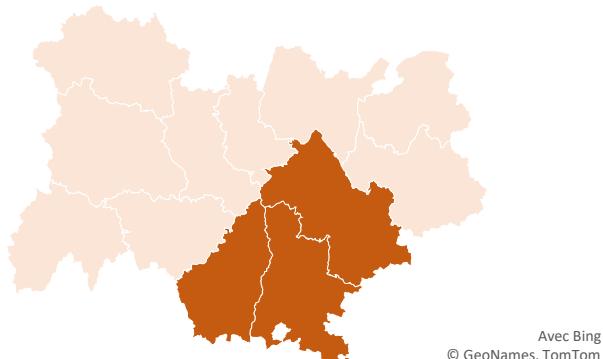
MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

IGUE
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES



ARTICLE 1 – PREAMBULE

Le présent annexe vient compléter le règlement des championnats de motocross Auvergne Rhône Alpes. Il ne concerne que les départements suivants : Ardèche (07), Drôme (26) et Isère (38).



ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Les conditions de participation sont celles définies dans le règlement général.

ARTICLE 3 – CATEGORIES

Définition des catégories

Les championnats présents dans la zone « DAI » sont les suivants :

NOM DU CHAMPIONNAT	AGE	CLASSES ET CYLINDREES
50cc	De 6 à 8 ans	Classe 1 : jusqu'à 50cc
65cc	De 7 à 11 ans	Classe 1 : de 51 à 65cc
85cc	De 9 à 15 ans	Classe 1 : de 66 à 85cc
125cc	A partir de 13 ans	Classe 2 : De 100cc à 150cc 2T De 175cc à 250cc 4T
Open MX1 / MX2	A partir de 15 ans	Classe 2 : De 100cc à 150cc 2T De 175cc à 250cc 4T Classe 3 et 4 : De 151 à 500cc 2T De 251 à 650cc 4T Electrique
Féminines Vétérans	Féminines : minimum 13 ans Vétérans : minimum 40 ans	Classe 3 et 4 : De 151 à 500cc 2T De 251 à 650cc 4T Electrique Classe 2 : De 100cc à 150cc 2T De 175cc à 250cc 4T

Spécificités

Les pilotes féminines roulent en même temps que les pilotes de la catégorie vétérans **mais avec un classement séparé**.



La catégorie 65cc est divisée en 2 sous catégories : poussin et pupille avec un classement séparé.

La catégorie 85cc est divisée en **3** sous catégories : benjamin, minime et cadet avec un classement séparé.

Deux catégories sont présentes en MX2 : MX2 A pour les pilotes confirmés et MX2 B pour les autres pilotes. Il y a un classement pour chaque catégorie.

Seuls les pilotes de la zone DAI peuvent s'inscrire dans la catégorie MX2 B. Les trois premiers MX2 B de l'année précédente doivent s'engager en MX2 A la saison suivante pour une durée d'une année.

Dans le cas où une catégorie est pleine, la répartition des pilotes peut se faire de la façon suivante :

*125cc en MX2

*Vétérans dans la catégorie de leur cylindrée ou catégorie supérieure.

*les pilotes MX2 ont le choix de rouler soit en MX2, soit en MX1

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font uniquement sur le site <https://ffm.engage-sports.com> selon les modalités définies dans le règlement du championnat de ligue de motocross.

Forfait

Les modalités de forfait sont identiques à celles mentionnées dans le règlement du championnat de ligue de motocross.

Licences

Les licences « une manifestation » doivent être souscrites en ligne sur l'intranet fédéral au minimum 72h avant l'épreuve.

ARTICLE 5 - CALENDRIER

Calendrier disponible sur le site de la ligue.

ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES EPREUVES

Le déroulement des épreuves se fait selon les modalités définies dans le règlement du championnat de ligue.

Entrée en grille

Lors de la première épreuve de la saison, l'entrée en grille des essais libres et des essais chronométrés se fait par tirage au sort.

Les essais chronométrés servent ensuite de référence pour l'entrée en grille des manches.

Lors des épreuves suivantes les modalités d'entrée en grille sont celles figurant dans le règlement général.



Manches

La finale comprend les 125cc, les MX2 A et les MX1. Elle compte comme une 3^{ème} manche. Les pilotes non partants de cette manche ne sont pas remplacés.

La finale a lieu suivant la décision de l'organisateur et du jury. Elle comprend un maximum de 45 pilotes suivant la configuration du circuit et au prorata du nombre de participants engagés par catégorie. Elle ne peut avoir lieu que 45 minutes après la fin de la manche des derniers qualifiés.

Les pilotes hors classement et/ou licenciés « une manifestation » participent à la finale, au podium et figurent au classement de la journée.

Pour valider la fin de chaque manche, les pilotes doivent passer le drapeau à damiers.

Horaires

Les horaires sont au choix de l'organisateur selon les modalités suivantes :

*essais libres : 10 min

*essais chronos : 15 min ou cumul des essais : 5 min +15 min (valable pour les catégories 65cc, 85cc, 125cc MX1, MX2 A et B, Vétérans).

Pour les 50cc : essais libres et essais chronométrés de 10 min – course : 2 manches de 8 min + 1 tour.

Pour les 65cc : 2 manches de 12 min + 1 tour.

Autres catégories : 2 manches de 15 min + 1 tour.

ARTICLE 7 – CONTRÔLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les contrôles ont lieu le samedi après-midi de 16h30 à 19h30 et le dimanche de 6h30 à 8h00.

ARTICLE 8 – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Le classement se fait selon le barème des points du règlement général à l'exception des points de la 3^{ème} manche (finale pour les 125cc, MX2 A et MX1) où les points sont distribués de la façon suivante pour toutes les catégories : 10 pts, 9 pts, 8 pts, 7 pts ... 1 pt. Tous les pilotes classés marquent à minima 1 point.

Le classement annuel se fait après redistribution des points des pilotes hors classement.

Les pilotes qualifiés qui ne participent pas à la finale ne sont pas récompensés même si leur nombre de points est supérieur.

Classements par catégories

Pour la catégorie vétérans, un classement séparé est effectué : argent à partir de 40 ans révolus et or à partir de 50 ans révolus.

Remise des prix

La remise des prix se fait selon les modalités définies dans le règlement général.

En catégorie 50cc, 65cc et 85cc, les 3 premiers de la zone DAI sont récompensés et seulement le 1^{er} hors championnat (s'il est dans les 4 premiers et à la discréction des clubs).